MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-03-2026
Dossier complet le : 08-04-2026
N° d'enregistrement : 015671/KK P

1 Intitulé du projet

Demande de boisement de terres agricoles

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom: Lanoe
Prénom(s): Michel et Bernadette

2.2 Personne morale

Dénomination
Raison sociale
N° SIRET
Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom
Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement de terres agricoles dans le but d'agrandir l'espace boise existant. Les travaux seront : - le travail du sol (laboure et sous-solage) - la plantation - mise en place de protection des plants (repulsif Trico et/ou protection individuelle) Ces travaux se feront sur une surface de 30,0749 ha environ, soit la totalite de la surface. Le travail du sol aura lieu sur la ligne de plantation. Les interlignes ne seront pas travaillees. Ces interlignes font 3,5 m de large tous les 2 metres. Il y a donc plus de 60 % de la surface de la parcelle qui ne sera pas travaillee. Ce travail limite l'impact du tracteur et du labour. On ajuste le travail a la partie qui a vraiment besoin d'etre travaillee pour le boisement.

4.2 Objectifs du projet

Le proprietaire souhaite boiser ces parcelles de terre agricole. En y installant des essences compatibles avec les sols et en prenant en compte les aleas climatiques. Le but etant d'integrer des essences comme le chene sessile, le cormier, le noyer commun, chene vert, charme, alisier torminal et tilleul a petites feuilles. Des essences qui constituent un peuplement forestier dit de production. En effet, l'objectif est de constituer un peuplement forestier afin de produire du bois d'oeuvre et d'industrie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consisteront a travailler le sol avant la plantation. Le travail du sol se fera que sur sol parfaitement ressuye, fin d'ete-debut d'automne 2026 et consistera a : - un passage de labour uniquement sur les lignes de plantation - un trait de sous-solage - un passage des disques Apres le travail du sol, en octobre ou novembre, nous realiserons la plantation. nous planterons des essences adaptees au SRGS de la region. En terme de densite a l'hectare nous serons a 1650 arbres/ha. Les essences que nous proposerons : - 60 % de chene sessile - 30 % de douglas - 2 % de tilleul a petites feuilles - 2 % de cormier - 2 % d'alisier torminal - 2 % de poiriers et pommiers sauvages - 2 % de pin maritime et pin laricio Les haies, les bordures bocageres seront maintenues. Notre interet est de preserver la faune et la flore presentent, tout en integrant de nouveaux espaces de quietude et d'habitats pour la faune. Le boisement une fois implante, favorisera la biodiversite. Nous protegerons les zones humides et les bordures de cours d'eau en plantant a plus de 10 metres des bordures. Nous laisserons egalement un pourtour de 6 metres tout autour des parcelles a planter. Le but etant de garder des zones ouvertes et preserver les cours d'eau et les zones humides. La plantation sera protegee de maniere naturelle, mise en place du repulsif Trico une a deux fois par an.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois les arbres plantes, nous realiserons des travaux d'entretien sur les 3-4 premieres annees et plus si necessaire. La plantation se fera de la facon suivante : - un plant tous les 1,90 m sur la ligne - l'espacement entre les lignes sera de 3,5 m ce qui permettra l'entretien mecanise (tracteur a l'aide d'un gyrobroyeur) pour le broyage des interlignes. L'entretien se fera une a deux fois par an en fonction de la vegetation. Periode d'intervention mars-avril et/ou septembre-octobre. Les plants sur les lignes seront degages manuellement a la debroussailleuse. Ces travaux auront lieu au moins les 3 premieres annees puis 1 fois tous les deux a trois ans si necessaire. Ces travaux seront obligatoire afin de rendre la plantation viable. Si ces travaux sont respectes sur les 5 premieres annees, la plantation sera normalement viable. L'arrosage n'est pas prevu pour la plantation. les precipitations sont favorables tout au long de l'annee, ainsi que, la nature du sol et la situation geographique de la parcelle. De plus, le but etant de boiser cette parcelle, nous laisserons les haies et les talus presents. Neanmoins nous pourrons reconstituer certaines parties de haies peu epaisse. Ces haies seront favorables a la protection et au maintien de la plantation contre les vents, les fortes pluies ainsi que tout autre phenomene climatique. Dans ce sens nous laisserons bien evidemment tous les arbres presents. La plantation sera faite en novembre 2026. Le travail du sol sera fait en septembre 2026, une fois la periode estivale passee pour la faune et la flore. La plantation sera suivi et les entretiens se feront que si la vegetation concurrente devient une contrainte. Nous minimiserons les interventions mais pour la bonne reussite de la plantation, nous ferons les travaux

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Parcelles de 30,0749 ha. Nous y installerons 36 250 plants sur 22,5 ha. Nous avons soustrait 7,5 ha de la surface totale car nous prenons en compte les zones humides, les bordures non boisees et les zones ouvertes.	(22,5 , hectare)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Hameau de Longuelaine

Lieu-dit :

Localité : Hameau de Longuelaine 53600 Sainte-Gemmes-le-Robert

Code postal : 53600 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°21'20"O Lat. : 48°13'42"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Geoportail urbanisme (PLUi des COEVRONS) indique les zonages suivants : l'ensemble des parcelles se trouvent en zone agricole a l'exception des parcelles OC 0095/9/98 qui se trouvent

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le projet est situe a environ 275 m de la ZNIEFF de type II "bocage a Pique Prune de Montsurs a la foret de Sille-le-Guillaume".
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le projet est situe a environ 200 m du site inscrit du Montaigu
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le projet de boisement est aux abords de cours d'eau. Toutefois, il convient de noter que la plantation se fera a plus de 10 metres des abords des cours d'eau. De plus, la vegetation presente n'indique en aucun cas une zone humide averee. Les parties que nous souhaitons boisees etaient des prairies a foin. Cf : photos satellites des parcelles via Geoportail. Nous souhaitons favoriser le
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Le projet est situe a environ 275 m du site natura 2000 "Nocage de Montsurs a la foret de Sille le Guillaume".
D'un site classé ?	☐	☑	Le projet est situe a environ 2300 m du site classe du Montaigu.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	La future plantation engendrera des prelevements d'eau par prelevement racinaire et evapotranspiration. Ce qui ameliorera la qualite de l'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☑	☐	Le changement de nature des terres agricoles en boisement engendrera des modifications des masses d'eau souterraines. Les arbres permettront de garder une certaine fraicheur au sol et creera de l'ombre a la faune et la flore durant les periodes estivales.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Les arbres pour leur developpement utiliseront des ressources naturelles dans le sol.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Les arbres pour leur developpement utiliseront des ressources naturelles presentes dans le sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Bien au contraire, le boisement de ces terres favorisera la biodiversite existante et creera de nouveaux abris, zone de gagnages et de tranquillite pour la faune. Le boisement perturbera le temps de la plantation la faune presente mais in fine, l'impact sera positif car il y aura moins de derangement et plus de couvert, d'ombrage. Ce travail du sol se fera a la fin de l'ete et la plantation aura lieu durant
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Nous souhaitons developper ces espaces naturels forestiers. Les photos jointes a ce dossier en annexe montrent que les parcelles sont actuellement fauchees tous les ans. L'installation d'essences forestieres diminuera la perturbation de la biodiversite existante. Les zones indiquees humides ne le sont pas sur le terrain puisque les parcelles sont aujourd'hui fauchees.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Les boisements sont concernes par les risques climatiques et meteorologiques (tempete, foudre et incendie)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Les arbres peuvent deperir et mourir suite a des attaques d'insecte ou de champignon.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet aura des incidences positives. Ces terres agricoles sont aujourd'hui exploitees en herbage une a deux fois par an. Le fait de boiser ces terres diminuera la nuissance recurrente et augmentera la protection de la faune et la flore. Les entretiens des parcelles boisees se feront hors periode de nidification, entre septembre et fevrier

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La creation de boisement favorise la biodiversite mais egalement l'environnement et la sante humaine grace aux captations carbones. Aussi, ce boisement fera ecran contre les intemperies pour les parcelles agricoles proches et servira de couvert aux animaux (type bovin). ce boisement favorisera donc une meilleure recolte des parcelles voisines. A ce jour, il n'y a aucun effet negatif notable sur l'environnement ou la sante. Compte-tenu de ce qui precede, il ressort que les caracteristiques intrinseques du projet ne sont pas de nature a engendrer des effets negatifs sur l'environnement et la sante humaine.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La creation de ce boisement presente des benefices multiples et averes, tant sur le plan ecologique qu'environnemental et sanitaire. En effet, le developpement d'un couvert arbore favorise significativement la biodiversite en offrant des habitats propices a de nombreuses especes, tout en contribuant a l'amelioration de la qualite de l'air grace a la captation du carbone atmospherique. A ce titre, ce projet participe directement a la lutte contre le changement climatique et a la preservation de la sante humaine. Par ailleurs, ce boisement constituera un ecran naturel efficace contre les intemperies au benefice des parcelles agricoles avoisinantes, en jouant un role de brise-vent et de regulation microclimatique. Il offrira egalement un abri aux animaux d'elevage, notamment les bovins, contribuant ainsi a leur bien-etre. Ces fonctions ecologiques et agronomiques combinees sont de nature a favoriser une amelioration des conditions de production et, a terme, des rendements des parcelles voisines. L'objectif du projet est ainsi de favoriser durablement le developpement de la faune et de la flore, tant actuelles que futures, dans une logique de renforcement des continuites ecologiques. Dans ce contexte, il apparait que le projet de boisement ne necessite pas la realisation d'une evaluation environnementale, des lors qu'il est intrinsequement favorable a l'environnement. Ses effets positifs se traduisent notamment par : la creation d'un refuge pour la biodiversite ; le stockage de dioxyde de carbone atmospherique ; le maintien et le renforcement d'un paysage arbore. En outre, le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de limitation des effets du rechauffement climatique. S'agissant des zonages environnementaux, il est precise que le projet n'est pas de nature a impacter les sites proteges tels que les zones Natura 2000, les ZNIEFF de type II ou

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de boisement favorisera la biodiversite pour la faune et la flore. Il creera une protection et un habitat pour la faune. Il favorisera egalement une bonne gestion durable des sols et du milieu naturel. Enfin, il creera une reserve ecologique et environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom de Poix

Prénom Paul-Henry

Qualité du signataire Expert Forestier

À Le Mans

Fait le 24-03-2026

Signature du (des) demandeur(s)